

INFORMATIONS TECHNIQUES

Table des matières

| | |
|-----------------------------|--------|
| VOTRE STAND..... | page 2 |
| SÉCURITÉ DES LIEUX..... | page 2 |
| ACCÈS AU SITE..... | page 3 |
| ENTRETIEN / NETTOYAGE..... | page 3 |
| BRUIT / AFFICHAGE..... | page 3 |
| SERVICES AUX EXPOSANTS..... | page 4 |
| VENTE SUR PLACE..... | page 4 |
| CONCOURS..... | page 5 |
| MATÉRIEL PROMOTIONNEL..... | page 5 |

VOTRE STAND

Le contenu de votre installation est laissé à votre discrétion. Cependant, comme nous espérons créer un événement attirant et dynamique pour le visiteur, osez faire preuve de créativité dans votre présentation. De plus, pour accorder la même visibilité à tous, les murs latéraux de votre stand ne doivent pas excéder 40'' de haut et ce pour les 72'' à partir du bord de l'allée. Le reste de la profondeur de votre stand ne peut excéder 96'' de haut.

Veillez noter qu'il est interdit de distribuer des feuillets d'information ou objets promotionnels à l'extérieur de votre stand.

Aucune option disponible sur le formulaire d'inscription ne comprend le téléphone, Internet ou l'eau. Si vous avez des besoins à combler, prenez contact dès maintenant avec les fournisseurs accrédités (voir onglet *Bons de commande des fournisseurs*).

Si vous prévoyez réaliser des activités particulières à votre stand (démonstration de métier, atelier, conférence, projection ou autre), nous vous invitons à nous en faire part rapidement afin que nous puissions en informer les visiteurs au stand d'information et, si possible, dans le Cahier Spécial du journal **Le Soleil** prévu pour l'événement.

Le public et les médias sont fortement attirés par les démonstrations et les animations.

Durant les heures d'ouverture du Salon Éducation Emploi, l'exposant doit assurer une présence à son stand **en tout temps**.

SÉCURITÉ DES LIEUX

Pour assurer la sécurité des lieux et selon la loi sur l'usage du tabac dans les lieux publics, il est **interdit de fumer** sur place.

L'ACCÈS AU SITE

La direction du Salon Éducation Emploi se réserve le droit de refuser l'accès à tout visiteur, exposant ou employé d'un exposant qui, de l'avis de la direction, est jugé indésirable, ivre ou qui, d'une façon quelconque, entrave le bon fonctionnement des opérations.

Le site sera accessible aux exposants une heure avant l'ouverture du Salon Éducation Emploi et ce, pour les quatre journées de l'événement. S'il vous est nécessaire d'accéder au site avant, des ententes peuvent être prises avec le promoteur.

L'exposant et tout le personnel disposent d'une demi-heure après l'heure de fermeture pour quitter les lieux.

ENTRETIEN / NETTOYAGE

L'entretien des aires communes est sous la responsabilité du promoteur de l'événement.

Quant à l'entretien des espaces de votre stand, il est sous votre responsabilité. Les travaux d'installation et le nettoyage devront être complétés une heure avant l'ouverture de l'événement. Si vous avez des besoins en ce sens à combler, prenez contact avec le *CDJ Manutention* ou *PE Poitras* (voir onglet *Bons de commande des fournisseurs*).

BRUIT / AFFICHAGE

La direction se réserve le droit de faire respecter un niveau sonore acceptable afin de favoriser un bon voisinage. Donc, **tout appareil qui génère un bruit abusif est interdit** et sera enlevé aux frais de l'exposant.

Toute bannière ou enseigne rigide doit être installée à l'intérieur de l'espace réservé par l'exposant et ne doit pas dépasser la hauteur maximum permise de huit (8) pieds. **LA POSE D'ENSEIGNES OU D'ÉLÉMENTS DE DÉCOR SUSPENDUS EXIGE L'AUTORISATION PRÉALABLE DU PROMOTEUR** et l'installation est aux frais de l'exposant.

SERVICES AUX EXPOSANTS

Au rez-de-chaussée :

Le Centre de foires met à votre disposition les services alimentaires du casse-croûte situé au niveau du Salon Éducation Emploi. Il vous offre des mets variés tels que soupe, salade, sandwich, sous-marin, pizza, hot-dog, hamburger, etc. Un menu du jour est aussi disponible. Les boissons alcoolisées qui y sont disponibles doivent être achetées en même temps que le repas.

À l'étage :

Un restaurant avec salle à manger est ouvert pendant l'heure du lunch. Le menu vous sera remis à tous les matins en même temps que la distribution de notre bulletin d'information.

Une autre salle, aménagée avec table et chaises, sera mise à votre disposition pour vos périodes de repas et de pause.

VENTES SUR PLACE

Le Salon Éducation Emploi reconnaît à l'exposant le droit d'effectuer des ventes au détail dans les lieux, **en autant que ces ventes aient été préalablement autorisées par le promoteur.**

Seuls les souvenirs ou articles qui peuvent être vendus lors du Salon Éducation Emploi sont ceux reliés directement au thème dudit événement et pour lesquels le Centre de foires (ExpoCité) et/ou ses concessionnaires autorisés ne détiennent pas un droit exclusif. Il n'est donc **pas permis de vendre ou de distribuer gratuitement de la nourriture ou des boissons.**

L'exposant conserve tous les droits et assume toutes les obligations relatives à la production et à la vente de tout matériel. À cet effet, il fournit, à ses frais, tout le matériel et le personnel nécessaires à leur vente et est responsable du paiement de toutes taxes applicables. Le Salon Éducation Emploi n'assume aucunement la garde de ce matériel et de l'argent provenant de leur vente. L'exposant est seul responsable de la protection de ce matériel et de l'argent provenant de leur vente et fournit, à cet effet, tout le personnel de sécurité nécessaire.

CONCOURS

L'exposant est autorisé à effectuer tout concours et/ou tirage à l'intérieur de son stand. Il est de sa responsabilité, s'il y a lieu, de se conformer aux règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux. L'exposant est responsable du paiement des droits à être versés auprès dudit organisme.

L'EXPOSANT EST TENU D'AVISER LES RESPONSABLES DU SALON ÉDUCATION EMPLOI DE LA TENUE D'UN TEL CONCOURS ET/OU TIRAGE.

MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Sur notre site Internet, tous les exposants sont identifiés avec un hyperlien. Le visiteur a ainsi accès au site de votre établissement.

Il est aussi possible d'acheter un espace publicitaire dans le Cahier Spécial du journal **Le Soleil** prévu pour l'événement. (voir onglet *Cahier spécial*)